

RAPPORT MORAL
ASSEMBLEE GENERALE 8 OCTOBRE à PARIS

Chers amis,

C'est notre troisième rendez-vous :

- 8 Novembre 2008 à Marseille fondation de notre mouvement avec son assemblée constitutive,
- 17 Septembre 2009 première Assemblée Générale à LYON
- 8 Octobre 2010 Assemblée Générale à PARIS.

A chacun de nos précédents rendez-vous les GEM et leurs représentants ont partagé la rencontre et la parole. Nous sommes nombreux à présent à être en relation, en lien, à communiquer ensemble, à échanger les bonnes et les moins bonnes nouvelles cherchant ensemble des pistes pour renverser la tendance des moins bonnes et faisant profiter au maximum des bonnes expériences.

Deux Régions se sont différemment organisées depuis :

- le LANGUEDOC ROUSSILLON et la
- PROVENCE ALPES COTE D'AZUR.

Nous vous en dirons un mot.

A part deux GEM tous nos adhérents 2009 ont renouvelé leur cotisation.

D'autres nouveaux sont en consultation de leur CA pour nous rejoindre, et d'autres nous ont rejoint.

Ce n'est pas facile d'adhérer à GEM-France.

Des oppositions des grandes fédérations sont mises contre notre mouvement.

Cependant nous avons réussi notre pari d'être intégrés à la commission nationale de suivi des GEM, c'est ainsi que le 14 octobre prochain nous serons réunis à Paris pour travailler sur l'actualisation du cahier des charges des GEM.

Nos rassemblements, vrais espaces de liberté de parole sans exclusive, sont toujours fructueux, joyeux, conviviaux. Nous restons combatifs, vigilants.

Il est utile de confirmer que tous nos GEM adhérents ont eu leur subvention.

Identique à celle de 2009 « à quelques euros près » comme il nous avait finalement été promis le 7 avril dernier au Ministère.

Cette année 2010 les GEM sont encore sous la tutelle de la « Cohésion sociale » mais 2011 va nous voir rejoindre le giron des ARS.

C'est-à-dire les services des structures médico-sociale et ceci bien que nous ne soyons pas médicalisés quels que soient notre origine et notre parrainage.

Il va falloir rester très attentifs à ce changement d'orientation.

Sur le chiffre avancé de 340 GEM existants moins d'une centaine est dans la conformité de l'esprit de la loi c-à-d : créés avec-par-et pour les usagers.

Ce qui signifie que la grande majorité de l'existant est constituée de structures préfabriquées appelées « GEM » mises à disposition des usagers par la seule fréquentation avec des règles de fonctionnement rappelant l'organisation institutionnelle avec la présence encore trop souvent de psychologues ou de soignants actifs ou à la retraite ayant trouvé là le prolongement de la mise en pratique de leur professionnalisme.

Les usagers n'ayant pas là une autonomie suffisante pour la transformation et au regard de leur très grands nombre sans doute ne deviendront ils pas des GEM..

Les fonds de création de nouvelles structures sont pour le moment gelés ce qui évite leur propagation à des destinations incertaines avant qu'une évaluation sérieuse opère.

Qu'est-ce qui nous fait réagir ?

L'esprit de la loi tout simplement.

Ce principe qui préside aux GEM et qui exige que les GEM soient mis en place avec les usagers pour les usagers et dès que possible gérés par les usagers avec le soutien de personnes ressource à déterminer.

D'où notre thème : LES USAGERS DANS LES GEM : démocratie, éthique.

L'Union nationale GEM-FRANCE est actée comme mouvement collectif des GEM par le Ministère de tutelle.

Mais cela ne suffit pas.

Notre action doit être soutenue parce qu'elle se situe sur le terrain dans la vie quotidienne des GEM que son originalité est d'être profane et ses résultats évaluables.

Nous avons appris lors de notre rencontre à la Direction Générale de la Cohésion Sociale le 7 Avril à Paris que l'enveloppe de la Caisse Nationale de la Solidarité à l'Autonomie (CNSA) réservée aux GEM approvisionnait également les trois organisations marraines dans leur tâche d'aide et de soutien des GEM depuis 5 ans.

Il nous semble qu'il serait temps d'envisager de rompre avec cette obligation tutélaire et d'amener les GEM dont l'existence est déjà de trois ans vers l'autonomie.

Passé ce temps serait parrainé qui le voudrait, qui en sentirait la nécessité, librement.

Nous sommes tout de même aujourd'hui ensemble et nous allons demander la reconnaissance d'U.N. G-F comme partenaire des ARS pour discuter et proposer sur la vie des GEM œuvrer à leur pérennité dans l'esprit de la loi.

Il serait tout à fait pertinent que soient mises en place des cellules régionales de suivi des GEM dans lesquelles nos représentants siègeraient.

Ivan DUPOND Secrétaire Général de notre mouvement va vous donner lecture du rapport d'activité pour l'année écoulée et des projets que nous souhaitons réaliser à partir de l'an prochain.

Nous sommes en pourparlers avec un organisme national spécifiquement attaché au

service des associations sur le territoire pour mettre au point deux formations adaptées aux besoins exprimés par les GEM.

Ces formations seront faciles d'accès puisqu'elles auront leurs intervenants dans la proximité de Régions.

Elles seront abordables financièrement parce que le coût par journée sera réparti entre les GEM participants par Région.

Les intervenants professionnels aguerris sont actuellement à notre écoute pour ajuster au plus près de la réalité de terrain des GEM.

Pourquoi deux formations ?

L'une s'adressera particulièrement aux responsables associatifs, membres des conseils d'administration et des bureaux, bénévoles.

Le sujet sera la loi du 1er Juillet 1901 et les modifications de son évolution.

Historique et pratique, responsabilité, place et rôle de chacun. Comment administrer une association ? Avec qui ? Quels pouvoirs et quelles limites ?

Autrement dit nous allons apprendre à connaître parfaitement la loi et à la respecter dans un souci majeur de démocratie, de transparence, de respect des règles.

L'autre formation aura pour sujet la loi du 11 février 2005, ses circulaires, les recommandations.

Elle s'adressera à tous. Bénévoles responsables, bénévoles animateurs, salariés, adhérents désireux de s'en instruire.

Actuellement formation est paraît il le mot magique qui fait ouvrir les tiroirs caisses des subventions !

Tant mieux, mais essayons de ne pas faire d'esbroufe et de nous soucier des vrais besoins en la matière.

Nous sommes quelques uns à avoir assisté en payant inscriptions, voyages, hôtels et repas, à des formations d'organisations marraines dont nous n'avons vraiment rien retiré. C'est peu de le dire !

Sur le métier nous remettrons jusqu'à satisfaction :

- une convention de financement triennale et une réévaluation
- la création de cellules régionales de suivi des GEM
- une représentation U.N. GEM-France dans les ARS
- le principe de validation des propositions de formation par la Commission de suivi..

Nous sommes une force de proposition, un partenaire utile, et nous apportons un langage tout à fait nouveau, celui du terrain .